



N° OJ : 117

Rapport - Conseil du 22/05/2023

Objet : Proposition de motion introduite par M. BAUWENS, Conseiller communal.

Motion à l'initiative du PTB relative à la renonciation à la coutume de recevoir et de donner des places gratuites aux élus pour des événements au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal.

Étant donné que pour plusieurs spectacles organisés au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal, des membres du Collège de la Ville de Bruxelles distribuent des billets gratuits aux élus ;

Étant donné que ce privilège de pouvoir assister, en compagnie d'amis et/ou de membres de la famille, à des spectacles au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal constitue un avantage accordé exclusivement aux élus ;

Étant donné que chaque membre du Conseil communal dispose d'un droit de regard lui permettant d'exercer son rôle de contrôle démocratique, un droit qui est réglementé par le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal ;

Étant donné qu'il n'est donc pas nécessaire de maintenir un système opaque de distribution de billets gratuits pour exercer un contrôle démocratique sur les institutions de la Ville ;

Étant donné qu'il est difficile d'assurer un contrôle démocratique sur l'attribution des billets gratuits, notamment en ce qui concerne les critères de sélection et les procédures d'octroi, et que cela favorise un cercle restreint d'amis, ce qui nuit à la réputation des représentants du peuple ;

Étant donné que la gestion de ce "service de distribution de billets gratuits" mobilise un collaborateur qui ne peut ainsi pleinement servir les habitants de Bruxelles ;

Étant donné que la pratique consistant à donner et recevoir des billets gratuits est une "coutume dépassée" que nous souhaitons abandonner afin de rétablir la confiance du peuple et d'éviter tout soupçon de corruption ;

Étant donné que pour permettre l'accès aux spectacles aux clubs de jeunes, de sport, de danse et autres actifs à Bruxelles, il est nécessaire de mettre en place un système offrant des billets à prix réduit à ces clubs ;

Étant donné que la politique est trop souvent entachée par le fléau des privilèges, et que pour être véritablement au service de la société, et non de ses propres intérêts ou de ceux des grandes fortunes, nous avons besoin d'un renouveau politique plaçant la transparence au cœur de la lutte contre la corruption en politique ;

Étant donné le rôle exemplaire des Conseillers et Mandataires communaux, et que tout soupçon d'accès à des avantages injustifiés nuit considérablement à la confiance du public envers la politique ;

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles :

Article 1:

Supprime l'avantage pour les élus de recevoir des billets d'entrée pour les spectacles se déroulant au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal.

Article 2:

Préconise une transparence totale concernant le nombre de places distribuées, les bénéficiaires et les motifs.



Article 3:

Favorise la mise en place d'un système proposant des prix réduits pour les clubs de sport, danse et autres actifs sur le territoire de la Ville pour les spectacles au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal.

(s) Bruno BAUWENS, Conseiller communal.

Annexes :